

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget primitif 2024

Nombre de membres

En exercice :	15
Présents :	08
Représentés :	03
Absents excusés :	04
Votants :	11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Arlette PEYTOUR – Sarah ANDRÉ – Odile CONROY – Elsa DOUMENS – Nicole MARCHAIS – Sylvie PERRAUD – M Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Maryvonne AFFAIROUX **ayant donné pouvoir** à MME Arlette PEYTOUR
MME Claude MASSÉ **ayant donné pouvoir** à MME Odile CONROY
MME Marie-Claire ROCUET **ayant donné pouvoir** à MME Sylvie PERRAUD

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

MMES Kahina ANDRADE – Sylvie GÉRARD – MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – François DONCOEUR –

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

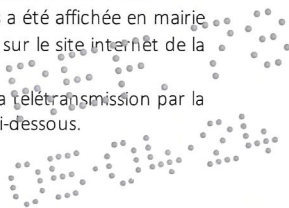
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Arlette PEYTOUR

**Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte**

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 2 avril 2024 et publiée sur le site internet de la mairie le 2 avril 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.



VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-12 ;
VU le projet de budget primitif 2024 du centre communal d'action sociale de la commune ;

**Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,**

ADOpte le budget primitif 2024 du centre communal d'action sociale pour un montant total de 530 154,14 € ;

PRÉCISE que ce budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses tel qu'il est présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Recettes de fonctionnement : 255 530,53 €
- Dépenses de fonctionnement : 255 530,53 €

SECTION INVESTISSEMENT :

- Recettes d'investissement : 274 623,61 €
- Dépenses d'investissement : 274 623,61 €

DIT que la liste des délibérations examinées en séance du Conseil d'administration sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune, et qu'une ampliation de la délibération sera adressée au préfet des Yvelines ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 11
POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

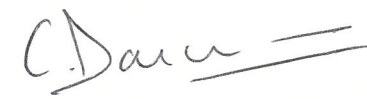
Les Loges-en-Josas, le 04 AVR. 2024

Le Secrétaire de séance,


Arlette PEYTOUR



La Présidente,


Caroline DOUCERAIN

